



Saison 2010/2011

Chers Athlètes,

Nous faisons suite à la décision prise par l'ISU à l'encontre d'un athlète de très haut niveau (radiation à vie) concernant sa participation à des manifestations non autorisées par sa propre fédération (documents ci-joint).

Ce courrier a pour but de vous informer des nouvelles règles mises en place par la fédération internationale.

Ce règlement définit précisément qu'un patineur participant à une manifestation se déroulant soit en France ou à l'étranger qui n'a pas recueilli l'aval de sa propre fédération, s'expose à des sanctions pouvant aller de la suspension partielle à des compétitions et des championnats ISU à une radiation définitive.

Le règlement donne des pouvoirs accrus aux fédérations nationales quant aux organisations « sauvages » qui existent à travers le monde et dans notre pays afin de mieux protéger la carrière et la santé des sportifs de haut niveau que vous êtes.

Notre fédération ne dérogera pas à son application dans l'intérêt conjugué du patinage et des patineurs.

Nous attirons votre attention ainsi que celles de votre Président de club et votre entraîneur sur la nécessité de suivre précisément la procédure que votre fédération va mettre en place très rapidement, sous peine de se retrouver dans des situations inextricables.

La procédure est désormais la suivante :

1. Tout gala, tournée de galas, manifestations promotionnelles (à l'exception des fêtes de clubs affiliés) sur patinoires fixes comme mobiles, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation du patineur(PA), du couple (PA,DG), de l'équipe (PS) dans un délai de 15 jours précédant la(es) manifestation(s) concernées.
2. Le « release gala » sera donné par les dirigeants de la FFSG (Bureau Exécutif,DTN) par retour de courrier.



3. Sans cet accord initié dans votre seul intérêt, toute participation à une manifestation décrite ci-dessus, est formellement interdite par votre fédération.
4. Si tel était le cas, vous vous engageriez à des sanctions disciplinaires que ni vous ni votre fédération ne souhaiteraient voir se produire

Nous nous permettons donc d'insister sur le caractère fondamental des décisions internationales et de leur parfaite et immédiate compréhension de votre part et l'équipe qui vous encadre.

Vous trouverez ci-joint le document appelé « release gala » qu'il vous appartient de nous faire parvenir lors de chaque manifestation précitée.

En vous souhaitant une excellente saison, et dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions de croire, cher athlète, à l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

A .PHILIPPE
BE évènementiel

G.BEYER
BE haut niveau

Copies : Présidents et Membres des 3 CSN
Présidents des clubs affiliés
Présidents des Ligues Régionales
Entraîneurs des athlètes
Cadres Techniques de la DTN